

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 26 août 2019 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que le conseiller M. Paul M. Normand formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absences motivées :

Les conseillers M. François Séguin, Gabriel Parent et Paul Dumoulin.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **19-08-758 Adoption de l'ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 26 août 2019 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) / Demande d'aide financière / Réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Adèle, Boyer, Briand, Brodeur, de l'Église, Galt, de l'Hôtel-de-Ville, des Loisirs, Querbes et Trestler et les avenues Béique, du Club, Rodolphe et Vaudreuil / Autorisation de signature
3. Période de questions
4. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

### **19-08-759 Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) / Demande d'aide financière / Réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Adèle, Boyer, Briand, Brodeur, de l'Église, Galt, de l'Hôtel-de-Ville, des Loisirs, Querbes et Trestler et les avenues Béique, du Club, Rodolphe et Vaudreuil / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention de la Ville prévoit des interventions sur les rues et avenues suivantes :

- rue Adèle (AXE00345, AXE00347 et AXE00349);
- rue Boyer (AXE00379 et AXE00386);
- rue Briand (AXE00144);
- rue Brodeur (AXE00056, AXE00351, AXE00353, AXE00366);
- rue de l'Église (AXE00334);
- rue Galt (AXE00058, AXE00355, AXE00360, AXE00369, AXE00371, AXE00374);
- rue de l'Hôtel-de-Ville (AXE00354, AXE00363, AXE00368, AXE00372);
- rue des Loisirs (AXE00380, AXE00387, AXE00388);
- rue Querbes (AXE00391);
- rue Trestler (AXE00329, AXE00340, AXE00341);
- avenue Béique (AXE00373);

- avenue du Club (AXE00338, AXE00361, AXE00362, AXE00365, AXE00367);
- avenue Rodolphe (AXE00339);
- avenue Vaudreuil (AXE00333, AXE00356, AXE00358);

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide relatif au programme FIMEAU et qu'elle souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, sous-volet 1.1 – Renouvellement de conduites;

CONSIDÉRANT que le projet susdit respecte les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que l'aide financière peut couvrir 80 % du coût réel des travaux et est limitée à un coût maximal admissible de 5 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie soient autorisés à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, sous-volet 1.1 – Renouvellement de conduites à l'égard du projet de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Adèle, Boyer, Briand, Brodeur, de l'Église, Galt, de l'Hôtel-de-Ville, des Loisirs, Querbes et Trestler ainsi que sur les avenues Béique, du Club, Rodolphe et Vaudreuil;

QUE la Ville s'engage à réaliser et compléter les travaux conformément aux modalités du programme et qu'elle assume toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la Ville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU, incluant tout dépassement de coûts et toutes directives de changement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **19-08-760 Période de questions**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

#### **19-08-761 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 01 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe